



Litige attribution de diplome par école de commerce

Par **azerty**, le **23/09/2011** à **16:47**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiant en Master à l'IAE d'Aix en Provence et j'aimerais avoir des renseignements concernant un litige que j'ai avec l'école de commerce Euromed Management située à Marseille.

J'ai préparé ma licence dans cette école l'année dernière. Son fonctionnement est basé sur des crédits (qui sont accordés pour chaque partiel et dans chaque matière) que chaque étudiant doit valider pour avoir son diplôme. Ainsi, j'ai validé tous mes partiels en décembre y compris le mémoire en juin. Cependant pour valider le diplôme, il faut également avoir le TOEIC (test d'anglais) qui est un test extérieur à l'école et qui doit être passé dans des instituts spéciaux.

Ainsi, Euromed tient un jury de fin d'année le 29 septembre 2011 pour valider ou non les diplômes de chacun en fonction des partiels réussit ou non. Je leur ai apporté la dernière pièce (TOEIC) pour valider mon diplôme aujourd'hui mais ils refusent de la prendre en compte sous prétexte qu'ils ne recevaient plus de documents depuis vendredi 16 septembre 2011. Les sessions de TOEIC sont parfois longue à avoir (réservation 15 jours à l'avance). Je voulais donc savoir si ils sont en droit de refuser de m'attribuer le diplôme sachant que j'ai validé tout les crédits, que j'ai donné la dernière pièce 1 semaine avant que le jury de diplôme se réunisse et qu'ils seront en possession de tous les pré-requis nécessaires? Que puis-je faire en cas de refus de leur part?

Merci

Par **pat76**, le **01/10/2011** à **17:43**

Bonjour

Voyez déjà auprès du Ministère de l'Education Nationale si le diplôme délivré par l'établissement d'enseignement est reconnu par l'Education Nationale.